



Contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval 2010-2015

Rapport annuel

Année 2010

1. Introduction

Contexte :

La Bièvre est une rivière qui prend sa source à Guyancourt (78) et qui draine un bassin versant d'environ 200 km². Son exutoire naturel et historique est la Seine à Paris. Au cours des siècles, ses usages ont progressivement détérioré sa qualité au point qu'au début du 20^{ème} siècle, on décida de la couvrir de Paris à Antony. Ainsi, avec le développement de l'urbanisation et de l'assainissement de la vallée, elle fut intégrée au système d'assainissement de l'agglomération parisienne.

Sur la partie aval, la rivière ne fut cependant pas oubliée par les riverains qui lors d'évènements pluvieux subissent encore son débordement (accru par l'urbanisation intense). De plus, depuis plusieurs décennies, l'idée d'une réouverture de cette rivière a progressé et aujourd'hui nombreux sont les acteurs souhaitant œuvrer dans ce sens. Mais l'engagement d'une réouverture ambitieuse de cette rivière sur cette partie aval nécessite de lui rendre une qualité compatible avec un écoulement à l'air libre y compris par temps de pluie. L'autre enjeu majeur est de lui trouver un exutoire en Seine car une fois leur qualité rétablie les eaux de la Bièvre n'auront plus vocation à rejoindre une station d'épuration comme c'est encore le cas aujourd'hui.

Dans ce contexte le contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval a été rédigé durant l'année 2009 pour formaliser l'engagement des acteurs autour d'une gestion globale et cohérente de l'eau sur le bassin versant aval de la Bièvre.

Objectifs :

Le Contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval 2010-2015 s'inscrit dans une démarche de reconquête écologique de la rivière, en cohérence avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. En d'autres termes, il a pour objectifs de :

- entretenir une dynamique en vue d'atteindre le bon potentiel en 2027 ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour obtenir une qualité des eaux, par temps sec et par temps de pluie, compatible avec la réouverture de la Bièvre dans sa partie aval, du bassin d'Antony (92) à son futur exutoire en Seine (objectif A);
- mettre en œuvre des travaux de réouverture et de mise en valeur écologique de certains biefs (objectif B);
- promouvoir une gestion à la source des eaux pluviales du fait de la forte pression urbaine et l'imperméabilisation des sols sans cesse croissante (objectif C);
- résoudre les problèmes d'inondations dont sont victimes les riverains de la Bièvre (objectif D).
- dynamiser la concertation entre les acteurs locaux (objectif E).

Etat des lieux :

L'état des lieux réalisé pour ce contrat se fonde sur les études existantes et sur les résultats et interprétations de la campagne de mesure des flux polluants par temps de pluie et par temps sec réalisée entre mars et octobre 2009. L'état des lieux du contrat vise à dresser un diagnostic le plus complet possible permettant de définir les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Signatures :

Début 2010, la phase de rédaction du contrat étant terminée, les instances délibérantes des structures signataires ont pu valider et autoriser leur responsable à signer ce document. En septembre 2010, l'ensemble des signataires avait signé le contrat.

2. Suivi des actions : état d'avancement du contrat et perspectives

Pour la première année de mise en œuvre du contrat, les maitres d'ouvrage ont débuté les actions inscrites dans leur programme pluriannuel (cf. annexe 1). Le suivi de ces programmes d'action est réalisé et synthétisé (cf. annexe 2) par la cellule d'animation du SMBVB.

En plus du suivi détaillé, des indicateurs d'action sont utilisés pour suivre l'avancement du contrat pendant sa période de mise en œuvre. Pour cette première année, seuls les indicateurs financiers et techniques ont été utilisés mais ceux-ci pourront éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Indicateurs techniques :

Le tableau 1 quantifie pour chaque type d'action ce qui est en cours de réalisation ou terminé et indique ainsi l'avancement technique du contrat.

Type d'action	Objectif	Unités	Indicateur d'action
Etudes sur réseaux d'assainissement	A	nb	7
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement	A	ml	4 995
Suppression des regards mixtes	A	nb	28
Création de réseaux d'assainissement	A	ml	1 828
Réhabilitation de réseaux d'assainissement	A	ml	9 430
Mise en conformité des branchements – Amélioration sélectivité	A	EH	120
Déconnexion des eaux de gouttières	A	nb	1
Etudes sur les milieux aquatiques et humides	B	nb	2
Bassin de rétention	D	m ³	160
Animation	E	Nb ETP	1

Tableau 1 : Avancement technique du contrat

Ce tableau fait ressortir plusieurs points importants. Tout d'abord, les premiers travaux concernent surtout des réhabilitations de réseaux d'assainissement (plus de 9 000ml). Des travaux importants de mise en séparatif sont également en cours (5 000ml) et notamment ceux de la RN7 qui constituent une action prioritaire du contrat. Ensuite, le nombre d'études en cours de réalisation est important : études liées aux réouvertures, étude globale de séparativité pour le CG92, étude de mise en séparatif du bassin versant amont du Fresnes-Choisy... Ces études déboucheront sur des travaux très prochainement. Enfin, les premières actions qui visent à améliorer la sélectivité des eaux ont été entreprises (suppression des 28 regards mixtes, mise en conformité des branchements...).

Indicateur financier :

Le tableau 2 présente pour chaque objectif et pour chaque maître d'ouvrage, les montants contractualisés, les montants actualisés (coûts prévisionnels mis à jour + prise en compte des nouvelles actions), les montants engagés (validés par les commissions des financeurs), et l'avancement (rapport entre les montants engagés et les montants actualisés) des actions. Ainsi ce tableau permet d'observer selon l'indicateur financier, l'avancement annuel et pluriannuel du contrat.

	Suivi pluriannuel				Suivi annuel			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
Bilan	216 362	229 051	48 757	21%	39 390	57 795	48 757	84%
Objectif A	112 852	125 411	47 930	38%	36 622	54 763	47 930	88%
Objectif B	32 820	32 820	385	1%	1 210	1210	385	32%
Objectif C	11 560	11 616	56	0%	703	759	56	7%
Objectif D	58 740	58 740	258	0%	789	924	258	28%
Objectif E	390	390	55	14%	65	65	48	85%
CG92	23 500	23 336	3 794	16%	1 300	4 897	3 794	77%
CG94	52 287	62 738	14 374	23%	11 162	16 437	14 374	87%
SIAAP	20 849	22 056	16 439	75%	18 115	20 347	16 438	81%
CAHB	44 086	44 086	12 182	28%	7 348	13 135	12 182	93%
CAVB	21 750	22 945	1 803	8%	900	2 303	1 803	78%
SMBVB	390	390	55	14%	65	65	55	85%
Paris	1 000	1 000	0	0%				

Tableau 2 : Avancement financier du contrat (montant en K€)

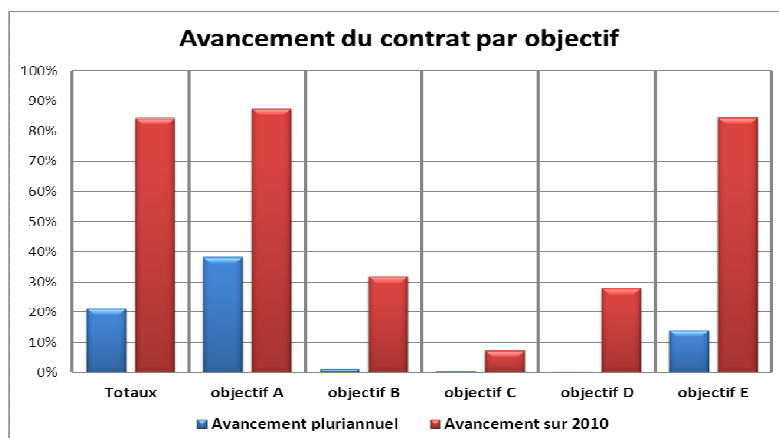
objectif A : Amélioration de la qualité de l'eau / objectif B : Réouverture et renaturation de la Bièvre

objectif C : Maîtrise du ruissellement et de la pollution par temps de pluie / objectif D : Lutte contre les inondations et dépollution des eaux pluviales

objectif E : Gestion globale et cohérente du bassin versant

L'observation de ce tableau montre que 84% des masses financières prévues cette année ont déjà été engagées et que l'avancement global du contrat est aujourd'hui de 21%.

Analyse par objectif :



Graphique 1 : Avancement du contrat par objectif

objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source

objectif D : lutte contre les inondations / objectif E : gestion globale et cohérente du bassin versant

Le graphique 1 et le tableau 2, qui permettent de visualiser l'avancement par objectif, indiquent une réalisation importante des actions visant l'objectif A (88% sur 2010). Ces travaux et études ont pour but d'améliorer la qualité des eaux de la Bièvre et concernent principalement des travaux sur les réseaux d'assainissement.

L'avancement des actions liées à la renaturation et la réouverture (objectifs B) est plus faible (32% sur 2010). Ceci s'explique par le fait que de tels projets sont compliqués à mettre en place et que le manque de retour d'expérience dans ce domaine incite parfois à la prudence.

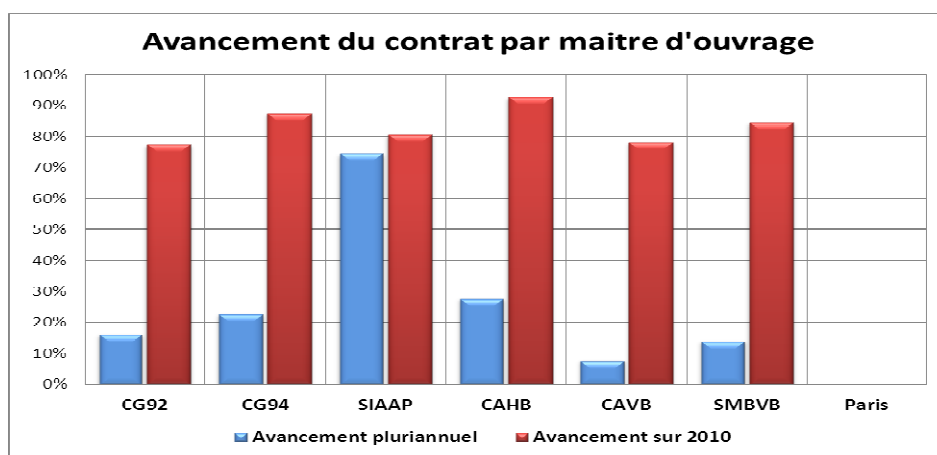
Ensuite, la poursuite de l'analyse indique qu'une seule action liée à la maîtrise des ruissellements (objectifs C : 7%) a été entreprise cette année. Il ne faut cependant pas s'alarmer vis-à-vis de cet objectif puisque la CAHB qui avait prévu une somme fixe pour chaque année débutera ce type d'action en 2011.

Les actions liées à la lutte contre les inondations (objectif D) présentent un avancement plutôt faible (28% sur 2010), mais il faut signaler que le SIAAP lancera la réhabilitation du bassin de Flouquet prochainement.

Et enfin, l'avancement de l'objectif E (animation) est bon (85% sur 2010). En absence d'action de communication cette année (l'opération de communication initialement prévue fin 2010 aura lieu en mai 2011), ces sommes correspondent uniquement aux coûts de fonctionnement de la cellule d'animation.

Analyse par maître d'ouvrage :

Le graphique 2 présente l'avancement de chaque maître d'ouvrage pour l'année 2010 et sur le programme pluriannuel. A l'observation de ce graphique, on peut dire, que les maîtres d'ouvrage ont plutôt bien respecté leurs engagements financiers.



Graphique 2 : Avancement du Contrat par maître d'ouvrage

- Le Conseil Général des Hauts de Seine (CG92)** présente un bilan particulier. Certes l'observation des montants montre que le département a engagé des sommes importantes mais ces sommes concernent essentiellement des réhabilitations de réseaux. A l'inverse, les actions liées à l'amélioration de la sélectivité des réseaux ont pris un peu de retard (actuellement : phase d'étude) qui s'explique par le fait que la majorité de ces actions découle d'une étude de diagnostic globale actuellement en cours. A noter qu'une étude chez les particuliers sera lancée prochainement pour résoudre les problèmes de branchement et de mise en conformité sur le secteur du Ru des Blagis. Il faut enfin notifier que le CG92 mène une politique de limitation des eaux pluviales à la parcelle qui n'est pas prise en compte par l'indicateur financier.

	Suivi pluriannuel				Suivi annuel			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
Bilan	23 500	23 336	3 793	16%	1 300	4 897	3 794	77%
Objectif A	17 000	16 836	3 735	22%	1 300	4 839	3 736	77%
Objectif C	500	500	0	0%				
Objectif D	6 000	6 000	58	1%	0	58	58	100%

Tableau 3 : Avancement du contrat - Conseil Général des Hauts de Seine (montant en K€)

objectif A : amélioration de la qualité / objectif C : gestion des EP à la source / objectif D : lutte contre les inondations

En 2011, les études (étude globale de sélectivité – étude chez les particuliers) menées par le CG92 se poursuivront et des travaux débuteront. Des travaux sur des branchements d’avaloirs seront réalisés et des points de mesure permanents seront installés dans le ru des Blagis pour contrôler la qualité de l’eau. Enfin, la RD920 sera concernée par des études liées à la gestion des eaux pluviales et à la construction d’un bassin de régulation/dépollution.

- **Le Conseil Général du Val de Marne (CG94)** a lancé cette année plusieurs actions importantes sur son territoire (87% d’avancement en 2010). La mise en séparatif de la RN7 qui vise l’objectif A (amélioration de la qualité) et qui constitue une action prioritaire du contrat, a débuté cette année. Le CG94 a également mené une étude de faisabilité de mise en séparatif du bassin versant du Fresnes-Choisy, secteur prioritaire dans le Val de Marne. Des travaux de mise en place d’auto surveillance et de réhabilitation ont également été entrepris sur les réseaux d’assainissement. Concernant la restauration de la Bièvre (objectif B), le CG94 a réalisé les premières études d’avant-projet pour les réouvertures de la Bièvre à l’Haÿ-les-Roses et à Arcueil-Gentilly. Une étude hydraulique et hydrologique est également en cours pour définir les débits de crue de la Bièvre et évaluer l’impact hydraulique des réouvertures sur les réseaux. En parallèle, une étude globale de faisabilité de restauration de la Bièvre a été lancée sur l’ensemble du linéaire val de marnais. Enfin, un vaste programme de concertation et de sensibilisation est en cours dans le cadre des projets de réouverture.

	Suivi pluriannuel				Suivi annuel			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
Bilan	52 287	62 738	14 374	23%	11 162	16 437	14 374	87%
Objectif A	34 127	44 578	13 989	31%	10 702	15 977	13 989	88%
Objectif B	11 320	11 320	385	3%	460	460	385	84%
Objectif C	6 840	6 840	0	0%				

Tableau 4 : Avancement du contrat - Conseil Général du Val de Marne (montant en K€)

objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source

Les démarches actuellement en cours se poursuivront l’année prochaine sur le territoire du CG94. Les travaux de mise en séparatif de la RN7 continueront donc et concernant les projets de réouverture, les études vont se poursuivre dans le but constituer des dossiers de loi sur l’eau. Par contre, la mise en séparatif du bassin versant amont du Fresnes Choisy prévue initialement à partir de 2011 pourrait être repoussée du fait des résultats de l’étude de la faisabilité qui a montré une grande complexité technique du projet et la nécessité d’acquiescer des données complémentaires.

- **Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)** a engagé la majorité de ses actions prévues sur 2010 (81%) : le doublement de la Bièvre est bientôt terminé, les travaux de réaménagement du DO ES2B sont en cours et enfin le marché pour la réhabilitation des stations du nœud Liberté a été attribué.

	Suivi pluriannuel				Suivi annuel			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
Bilan	20 849	22 056	16 439	75%	18 115	20 347	16 438	81%
Objectif A	18 849	19 981	16 364	82%	17 449	19 447	16 205	83%
Objectif D	2 000	2 000	0	0%	666	666	0	0%

Tableau 5 : Avancement du contrat - Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (montant en K€)

objectif A : amélioration de la qualité / objectif D : lutte contre les inondations

En 2011, le SIAAP poursuivra les travaux actuellement en cours : le doublement de la Bièvre, la réhabilitation des stations du nœud liberté, et les aménagements du DO ES2B. Ainsi, l'année prochaine devrait être marquée par le rétablissement de l'exutoire en Seine à Issy-les-Moulineaux pour la Bièvre. Enfin, au titre de la lutte contre les inondations, le bassin de Flouquet sera réhabilité.

- **La Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB)** a globalement respecté ses engagements sur l'année 2010 puisque 93% des masses financières prévues ont été engagées. Ces travaux concernent des réhabilitations de réseaux et des mises en séparatif et la réalisation d'un bassin de rétention de 160m³.

	Suivi pluriannuel				Suivi annuel			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
Bilan	44 086	44 086	12 182	28%	7 348	13 135	12 182	93%
Objectif A	37 626	37 626	11 982	32%	6 271	11 982	11 982	100%
Objectif B	1 500	1 500	0	0%	250	250	0	0%
Objectif C	4 220	4 220	0	0%	703	703	0	0%
Objectif D	740	740	200	27%	123	200	200	100%

Tableau 6 : Avancement du contrat - Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (montant en K€)

objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source / objectif D : lutte contre les inondations

L'année prochaine, la CAHB poursuivra ses travaux de réhabilitation de réseaux et de mises en séparatif sur son territoire et des projets d'aménagement du Ru des Godets à Antony et de rétention des eaux pluviales seront étudiés.

- **La communauté d'Agglomération de Val de Bièvre (CAVB)** présente un double bilan de cette première année de contrat. En effet, la CAVB a effectué l'ensemble des actions prévues en 2010 visant l'objectif A (suppression des regards mixtes, réhabilitations de réseaux, mises en conformité de branchements). De plus, des actions non prévues lors de la rédaction du contrat (mise en séparatif d'un bassin versant de la RD7 à Villejuif et étude pour gestion intégrée des eaux pluviales du quartier du Chaperon Vert) débiteront très prochainement. En revanche, les actions liées à la réouverture de la Bièvre (objectif B) ont été retardées dans l'attente d'un retour d'expérience auprès du CG94.

	Suivi pluriannuel				Suivi annuel			
	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement	Montant contractualisé	Montant actualisé	Montant engagé	Avancement
Bilan	21 750	22 945	1 803	8%	900	2 303	1 803	78%
Objectif A	1 750	2 889	1 747	60%	400	1 747	1 747	100%
Objectif B	20 000	20 000	0	0%	500	500	0	0%
Objectif C	0	56	56	100%	0	56	56	100%

Tableau 7 : Avancement du contrat - Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre (montant en K€)

objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture

En 2011, la CAVB assistée par une AMO devrait débiter les premiers avant-projets liés à la réouverture de la Bièvre au niveau de la ZAC Camille Desmoulins à Cachan. En parallèle, les travaux pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière se poursuivront (suppression des rejets polluants en Bièvre chez les particuliers, déconnexion d'un réseau communautaire unitaire actuellement branché sur un réseau départemental d'eaux pluviales raccordé en Bièvre à Arcueil).

- **La ville de Paris** ne débutera ses actions qu'à partir de 2011. Celles-ci consisteront à transférer les eaux de la Bièvre en aval de Gentilly vers la Seine via la DO Bièvre.

Analyse par financeur :

Le tableau 8 vous présente le bilan des subventions engagées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Conseil Régional d'Ile de France (CRIDF) pour aider les maîtres d'ouvrage des actions de cette année :

	Montants engagés par les maîtres d'ouvrage	Aides AESN	Aides CRIDF
Totaux	48 787	12 599	4 059
objectif A	47 930	12 394	4 000
objectif B	385	178	59
objectif C	56	0	0
objectif D	258	0	0
objectif E	55	27	0
CG92	3 793	60	0
CG94	14 374	4 376	59
SIAAP	16 439	6 591	4 000
CAHB	12 294	1 343	0
CAVB	1 803	202	0
SMBVB	55	27	0
Paris	0	0	0

Tableau 8 : Bilan des aides engagées (montant en K€)

objectif A : amélioration de la qualité / objectif B : renaturation et réouverture / objectif C : gestion des EP à la source / objectif D : lutte contre les inondations / objectif E : gestion globale et cohérente du bassin versant

Remarques concernant les actions :

- La concertation autour de la réalisation d'un ouvrage de stockage à Fresnes au niveau du Parc du **Moulin de Berny** a démarré. Les différents maitres d'ouvrage signataires ou non du contrat sont actuellement en cours de discussion pour définir la maitrise d'ouvrage de l'opération et les clefs de répartition des financements.
- Des comités techniques seront prochainement constitués pour réfléchir sur des thèmes bien précis tels que le rejet direct du **Ru des Blagis** dans la Bièvre ou encore les **réouvertures**.
- Des indicateurs techniques de maitrise des ruissellements seront mis en place en 2011.

3. Lutte contre les produits phytosanitaires

L'article IX du contrat prévoit un engagement des collectivités pour une réduction de l'usage des produits phytosanitaires visant le « zéro Phyto » à mi-contrat à la date du 31 décembre 2012.

Les collectivités signataires du contrat ont déjà des engagements visant à lutter contre l'usage des produits phytosanitaires à travers des chartes ou des prescriptions dans les schémas directeurs d'assainissement.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir jusqu'où on veut aller en termes de lutte contre les produits phytosanitaires, puisque finalement, c'est d'avantage les communes qui portent la compétence *entretien des espaces verts*.

La rédaction d'un état des lieux des différentes chartes, prescriptions et compétences semble indispensable sur le territoire avant d'envisager un plan d'action plus vaste (exemple de « phyto'cité »).

4. Elargissement du contrat

Dans le cadre du contrat, la cellule d'animation a pour mission d'établir des partenariats avec les zones d'activités les plus impactantes du bassin versant, avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA - autoroute A6), et avec les villes de Chevilly-Larue et de Rungis. Le but de ces partenariats étant de définir des programmes d'actions répondant aux objectifs du contrat.

Dans ce contexte, le contrat et surtout la démarche globale ont été présentés à ces « nouveaux » partenaires qui se sont montrés intéressés.

Les villes de **Chevilly-Larue** et de **Rungis** ainsi que la **Socomie** (gestionnaire de la zone d'activités SILIC) sont aujourd'hui prêtes à signer le contrat. Les plans d'actions sont en cours de rédaction.

La **DRIEA** malgré l'intérêt qu'elle porte à notre projet ne dispose pas, au premier abord, de moyen suffisant pour proposer un plan d'action. Il faut envisager un contact politique, notamment auprès du Préfet, pour espérer les engager au contrat.

La **Semmaris** (gestionnaire du MIN de Rungis) et la **Sogaris** (gestionnaire de la plateforme logistique) rencontrées dernièrement étudient actuellement le document.

Enfin, l'**Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont** (EPA ORSA) est très intéressé à l'idée d'intégrer le contrat. Des réunions sont prévues pour déterminer le mode de collaboration.

Dans tous les cas, il semble aujourd'hui certain qu'un avenant sera rédigé en 2011 pour intégrer ces nouveaux partenaires au contrat. Comme l'indique l'article IX du contrat, cet avenant devra être validé en comité de pilotage puis accepté par l'ensemble des instances délibérantes des différents signataires.

En attendant l'intégration officielle de ces nouveaux partenaires, il est proposé au comité de pilotage d'inviter ces maîtres d'ouvrage aux différents comités (après validation des programmes d'action par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Ile de France).

5. Contrôle des rejets non domestiques

La cellule d'animation du contrat a également pour mission de d'établir des programmes d'actions auprès des artisans et industriels pour contrôler et mettre en conformité l'ensemble des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement. Cette mission vise donc à réduire la quantité de substances polluantes, graisseuses ou toxiques dans les réseaux qui peuvent causer de multiples problèmes (usure plus rapide des réseaux, problème de traitement en station d'épuration, sécurité des égoutiers...)

En prenant comme expérience, le contrat Bièvre amont, on se rend compte que cette mission est extrêmement consommatrice en temps.

6. Opération de communication

Dans le cadre de la communication autour du contrat, le SMBVB a décidé d'organiser une manifestation pour présenter le document aux acteurs du bassin versant (élus, associations, représentants techniques) et à la presse. L'organisation de cet évènement s'effectue avec l'ensemble des signataires par l'intermédiaire d'un comité de communication qui s'est déjà réuni à deux reprises.

Cette opération, qui aura lieu le 19 mai 2011 au Moulin de la Bièvre, utilisera des outils de communication tels que la diffusion d'un film, l'inauguration d'une exposition itinérante et la distribution d'une plaquette pour informer les invités. La participation des invités sera ensuite sollicitée à travers un débat avec les élus représentant le contrat. Pour clôturer cette manifestation, une signature du contrat sera mise en scène (on peut d'ailleurs imaginer que l'intégration officielle des nouveaux signataires aura lieu ce jour-là) ce qui permettra de prendre une photo officielle des différents signataires.

7. Animation

Comme définit dans le l'article VII.2 du contrat, le SMBVB en charge de l'animation et a donc plusieurs missions qui lui ont été confiées. Après plusieurs mois de mise en place, la cellule d'animation a pu jouer son rôle. Voici les principales actions réalisées cette année par le SMBVB :

- organisation et suivi de la signature du contrat par l'ensemble des signataires,
- mise en place d'une concertation entre les maîtres d'ouvrages,
- appropriation du territoire (lecture technique, visites de terrain, archives...),
- organisation d'une opération de communication pour présenter le contrat aux différents partenaires du bassin versant de la Bièvre (prévue en mai 2011),

- contribution à l'émergence des projets inscrits au contrat,
- définition d'un plan d'actions pluriannuel respectant les objectifs du contrat avec les villes de Chevilly-Larue et de Rungis pour une intégration futur au contrat
- rencontre avec les zones d'activités les plus impactantes du bassin versant (MIN Rungis, SILIC, SOGARIS) pour leur présenter le contrat et pour les encourager à établir un plan d'actions pluriannuel respectant les objectifs du contrat,
- prise de contact avec la DIRIF (aujourd'hui incluse dans la DRIEA) afin d'établir des engagements permettant de résoudre les problèmes de pollution issus des eaux de ruissellement de l'autoroute A6 dans le ru de Rungis,
- rencontre avec l'Etablissement Public d'Aménagement Orly – Rungis, Seine Amont (EPA ORSA) puis discussion et réflexion autour d'un partenariat à définir,
- suivi financier et technique des programmes d'actions de chaque maître d'ouvrage.

En conclusion de cette année 2010, il apparaît que l'animation se met lentement en place et aura encore besoin de quelques mois pour être optimale. La difficulté pour l'animation aujourd'hui étant d'être informée et intégrée à l'ensemble des démarches liées aux actions du contrat pour centraliser et synthétiser toutes les informations des financeurs et des maîtres d'ouvrage.